

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 📠 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 20 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **Vendredi 6 juillet 2018** à partir de **9h** dans les locaux de l'IMN de TOURS et qui sera animée par :

Mme Juliette MOLINIER

Et qui aura pour thème :

« FISCALITE DES OPERATIONS DE LOTISSEMENT »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir en partie votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 25 juin prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Vendredi 6 juillet 2018 à l'IMN de TOURS Mme Juliette MOLINIER – FISCALITE DES OPERATIONS DE LOTISSEMENT

- ➔ Inscription de Maître Notaire à
- ➔ Ou De Mr/Mme Fonction :
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail (impératif) :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



FISCALITE DES OPERATIONS DE LOTISSEMENT

Mme Juliette MOLINIER

L'objectif de cette formation est de faire le point sur la fiscalité applicable aux opérations de lotissement que l'opération soit réalisée par un professionnel ou un particulier.

S'agissant du professionnel, la problématique concerne essentiellement la TVA.

Pour le particulier il s'agit de déterminer la plus-value imposable et les frais qui peuvent être pris en compte.

1^{ère} partie - Lotissement réalisé par un professionnel

Rappel de la notion d'assujetti et le point sur la jurisprudence en la matière.

TVA applicable aux opérations de lotissement : TVA sur marge ou TVA sur le prix, ou en est-on ?

Comment détermine-t-on la marge ?

Comment gérer les engagements de revendre et les engagements de construire ? Quelles sanctions ? Quel devoir de conseil de la part du Notaire ?

Quelques mots sur les taxes d'urbanismes.

2^{ème} partie - Lotissement réalisé par un particulier

Définition du « particulier ».

Le traitement de la plus-value : détermination du prix de cession et du prix d'acquisition.

Quels travaux peuvent être pris en compte pour le calcul ?

Quel est le sort des honoraires du géomètre, des travaux de viabilisation...

Le point sur les taxes forfaitaires.